

# ATTESTATION DE FORMATION CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SALUBRITE

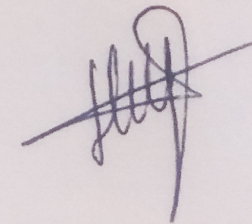
Je soussigné, Denis HUGUES, Président de VIVE. Conseil & Formation, atteste que

**Aline GARDAS**

a validé la formation aux conditions d'hygiène et de salubrité lors des techniques de tatouage par effraction cutanée, y compris la technique de maquillage permanent et du perçage corporel

Cette formation s'est déroulée du 06/07/2019 au 08/07/2019

Fait à Marseille, le 08/07/2019  
Le président VIVE. Conseil & Formation  
Denis HUGUES



Formation conforme aux dispositions du code de la Santé publique  
relevant des articles R1311-1 à R1311-12  
Attestation délivrée pour valoir ce que de droit par l'organisme VIVE. Conseil & Formation



VIVE. Conseil & Formation  
5, Boulevard Marius Richard  
13012 MARSEILLE

Organisme de formation enregistré sous le n° 93131337613  
auprès du Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, habilité par l'ARS le 29 juin 2010